



Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux  
Réserve de biosphère  
(Unesco)  
European & Global  
Geoparks (Unesco)  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)

## Délibération 2021 CS 51 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

### **Objet : INSTALLATION DES ELUS DANS LEURS FONCTIONS DE DELEGUES – COLLEGES DE LA REGION ET DES DEPARTEMENTS**

L'an deux mille vingt-et-un et le 30 septembre 2021 à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 20 septembre 2021, se sont réunis à la Salle Yves Montand de Cadenet.

- Le quorum était atteint avec 77 votants :
- 56 membres titulaires présents ;
- 8 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 13 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Monique CHABAUD, Dominique PALOMBO, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Adeline LE BARON, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Amélie JEAN, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Cécile DESIRE, Sylvia STEINLE, Viviane DARGER, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON, Bénédicte AUZANOT, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Marion MAGNAN, Catherine SERRA

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Grégory CLOP, Bernard LABBAYE, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Jean-Pierre GERAULT, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard RUZET, Roland GIRAUD, Georges BOTELLA, Jean AILLAUD, Jean-Claude OBER, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMOROS

Laurie SARDELLA à Madame Marion MAGNAN

Elisabeth JACQUES à Madame Marion MAGNAN

##### **Monsieur**

Pascal RAGOT à Madame Charlotte CARBONNEL

Bernard BRIFFAULT à Madame Valérie PEISSON

Sylvain D'APUZZO à Monsieur Jean-Luc MIOLA

Georges FAUCOUNEAU à Madame Valérie PEISSON

Sergio ILOVAISKY CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME

Philippe DAUMAS à Monsieur Roland GIRAUD

Christophe MADROLLE à Madame Jacqueline BOUYAC

Nicolas ISNARD à Monsieur Jean AILLAUD  
Cyril JUGLARET à Madame Solange PONCHON  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER

**Etaient excusés :**

**Madame** Hélène BLEUZEN, Laurence DE LUZE,  
**Monsieur** Grigori Germain, Alessandro POZZO, Olivier LAUBRON, Emmanuel LUTHRINGER, Michel DALMASSO,  
Michel GASQUET, François DUPOUX,

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Monique PAQUIN,  
**Messieurs** Jean-Philippe RIVET,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;  
Vu les statuts du Parc naturel régional du Luberon ;  
Vu les délibérations de désignation des délégués syndicaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département de Vaucluse et du Département des Alpes de Haute-Provence et autres collectivités adhérentes au Parc naturel régional du Luberon ;  
Vu la délibération 2020CS19bis du Comité syndical du 4 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **PREND** acte de la liste des élus de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département de Vaucluse et du Département des Alpes de Haute-Provence délégués au Parc du Luberon ;
- **LES DECLARE** installés dans leur fonction de délégué titulaire ou délégué suppléant tels qu'après :

COLLECTIVITE	Délégué titulaire	Délégué suppléant
REGION	Christophe MADROLLE	Véronique DELFAUX
	Jacqueline BOUYAC	Anne CLAUDIUS PETIT
	Georges BOTELLA	Bénédicte MARTIN
	Nicolas ISNARD	Sylviane DI CARO
	Jean AILLAUD	Claire ARAGONES
	Solange PONCHON	Georges CRISTIANI
	Cyril JUGLARET	Jean-Pierre RICHARD
	Christian GIRARD	Thierry D'AIGREMONT
	Valérie DELPECH	Bénédicte AUZANOT
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	Dominique SANTONI	Patrick MERLE
	Elisabeth AMOROS	Christian MOUNIER
	Suzanne BOUCHET	Marielle FABRE

	Jean-Claude OBER	Florelle BONNET
	Jean-François LOVISOLO	Fabrice MARTINEZ TOCABENS
	Noëlle TRINQUIER	Mariam SILEM
<b>DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE</b>	Marion MAGNAN	Michel DALMASSO
	Laurie SARDELLA	Jacques BRES
	Elisabeth JACQUES	Camille GALTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI